

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

UNIVERSITE DE FIANARANTSOA
PRESIDENCE

ARRETE N° 244 /2023/UF/PR

Portant ouverture et organisation du concours d'entrée en
Première année de Formation en Informatique à l'Ecole
Nationale d'Informatique de l'Université de Fianarantsoa
(ENI) au titre de l'année universitaire 2023-2024.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE FIANARANTSOA,

Vu la Constitution,

Vu la Loi n° 2004-04 du 26 Juillet 2004 modifiée par la loi n°2008-011 du 17 Juillet 2008 portant orientation générale du système d'éducation et de formation à Madagascar,

Vu l'Ordonnance n° 92-030 du 17 Juillet 1992 portant création des Universités,

Vu le Décret n° 2002-565 du 04 Juillet 2002 fixant l'organisation et le fonctionnement des Universités et des Etablissements d'Enseignement Supérieur,

Vu le Décret n° 83-185 du 24 Mai 1983 portant création et organisation de l'Ecole Nationale d'Informatique de l'Université de Fianarantsoa,

Vu le Décret N° 2022-563 du 20 avril 2022 portant nomination des Présidents des Universités,

Vu le Décret N° 2022-785 du 25 mai 2022 portant nomination des Responsables de Domaines (Doyens de Faculté, Directeurs d'Ecole et ou Institut) à l'Université de Fianarantsoa

Vu l'Arrêté N°31.174/2012-MESupReS du 05 Décembre 2012 portant habilitation des offres de formations dispensées par l'Ecole Nationale d'Informatique de Fianarantsoa,

Sur proposition du Directeur de l'Ecole Nationale d'Informatique,

A R R Ê T E :

Article 1^{er} : - Il est ouvert au titre de l'année universitaire **2023-2024** un concours d'entrée en **Première Année de Formation en Informatique** de niveau Licence aboutissant au Master, parcours : (1) Génie Logiciel et Base de Données (GB), (2) Administration des Systèmes et Réseaux (ASR) et (3) Informatique Générale (IG), à l'Ecole Nationale d'Informatique de l'Université de Fianarantsoa le **Mercredi 13 et Jeudi 14 Septembre 2023**.

Article 02 :- Les places mises au concours sont fixées au nombre de **sept cent cinquante (750) unités**.
Trois possibilités sont proposées :

- **Choix 1** : Trois cent vingt-cinq (325) unités pour les parcours : (1) Génie Logiciel et Base de Données (GB) ou (2) Administration des Systèmes et Réseaux (ASR) avec comme centre de formation : **Université de Fianarantsoa**
- **Choix 2** : Trois cent vingt-cinq (325) unités pour les parcours : (3) Informatique Générale (IG) avec comme centre de formation : **Université de Fianarantsoa**
- **Choix 3** : Cent (100) unités pour le parcours : (3) Informatique Générale (IG) avec comme centre de formation : **Université de Toliara**



Le candidat aura à choisir **une ou deux** possibilités (choix) par ordre de préférence et aucun changement n'est autorisé en cas d'admission.

Article 03 : La répartition des places mises au concours entre les six ex-Provinces se fait au prorata du nombre des candidats relevant de chaque ex-Province.

Est considéré comme candidat d'un ex-Province, celui qui s'est présenté au baccalauréat au niveau de cet ex-Province.

Compte tenu de la convention spécifique entre l'ENI et le Ministère de la Défense Nationale (MDN), parmi les places mises au concours, au maximum, cinq unités sont réservées aux élèves-officiers spécialistes.

Dans le cadre des places mises au concours, l'admission est prononcée par décision du Président de l'Université de Fianarantsoa sur la base de la liste des candidats classés par ordre de mérite, la liste étant établie par la Commission du Jury.

Article 04 : Les candidats nationaux admis à l'Ecole à l'issue du concours sont tenus de s'acquitter d'un **frais annuel** (Droit + Frais de scolarité) dont le montant est fixé comme suit :

- pour les niveaux de Licence (L1, L2 et L3) : **QUATRE CENT SOIXANTE DOUZE MILLE CINQ CENT ARIARY (472 500 Ar)**;
- pour les niveaux de Master (M1 et M2) : **SIX CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE CINQ CENT ARIARY (682 500 Ar)**.

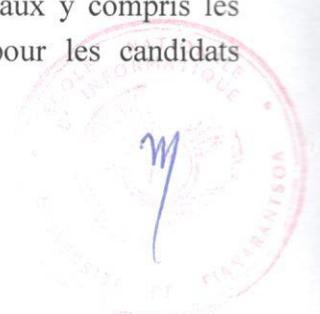
Quant aux candidats élèves-officiers spécialistes issus du MDN ou ceux de nationalité étrangère admis, ils doivent s'acquitter d'un frais annuel (Droit + Frais de scolarité) de scolarité d'un montant unique de **UN MILLION CINQUANTE MILLE ARIARY (1 050 000 Ar)** quel que soit le niveau.

Article 05 : Pour se présenter au concours, le (la) candidat (e) doit être titulaire du **diplôme de baccalauréat de l'enseignement secondaire de série C, D, S ou Technique ou Technologique (Industrielle ou Génie Civil)**.

Article 06 : En cas d'admission, le système d'enseignement adopté pour tous les niveaux (du L1 jusqu'au M2) est le **système hybride** : C'est-à-dire qu'au moins trente pour cent (30%) des enseignements sont effectués en présentiel (regroupement) et le reste, soit de l'ordre de soixante-dix pour cent (70%), à partir d'une plateforme destinée à cet effet. Cependant les étudiants sont tenus d'être présents physiquement à l'Université de Fianarantsoa ou de Toliary (selon le cas à l'inscription) durant le déroulement de ses études théoriques : les suivis pédagogiques et les évaluations. En outre, il est à noter que les stages peuvent se dérouler dans des organismes étatiques, des ONG, des sociétés ou des entreprises selon le choix de l'étudiant. Ce dernier doit être validé par la direction de l'ENI et que l'étudiant ne percevra à cet effet aucun avantage d'ordre pécuniaire provenant de l'ENI.

Article 07 :- Le dossier de candidature doit comporter notamment les pièces suivantes :

1. Un (01) bordereau de versement d'un montant de : **SOIXANTE-QUINZE MILLE ARIARY (75.000Ar)** valant droit d'inscription au concours pour les candidats nationaux y compris les élèves-officiers et **CENT CINQUANTE MILLE ARIARY (150 000 Ar)** pour les candidats étrangers,



Renseignements :

Téléphones : +261 34 05 733 36 ou +261 32 15 204 28

Courriel : scolarite@eni.mg

Article 08 : Les épreuves du concours se dérouleront dans les 6 Universités publiques de Madagascar et les 9 Chefs-lieux de Région suivants : Taolagnaro, Ambovombe Androy, Ihosy, Manakara, Ambositra, Antsirabe, Morondava, Ambatondrazaka, Antsohihy et comporteront les épreuves suivantes :

EPREUVES	DUREE	COEFFICIENT	DEROULEMENT DES EPREUVES
- Mathématiques	4 heures (08 h 00 à 12 h 00)	3	1 ^{ère} journée (Mercredi 13/09/2023)
- Physique		2	
- Test Psychotechnique	30 mn (08 h 00 à 08h 30)	2	2 ^{ème} journée (Jeudi 14/09/2023)
- Français	3 heures (9h 00 à 12h 00)	1,5	
- Anglais		1,5	

Article 09 : Les membres du Jury sont désignés par Décision du Directeur de l'Ecole Nationale d'Informatique de l'Université de Fianarantsoa.

Article 10 : Au cas où il y a acte de désistement des candidats déclarés définitivement admis dans un délai de 12 jours accordé pour le paiement des droits, le remplacement se fera systématiquement à partir d'une liste additive établie par ordre de mérite par la Commission du Jury au concours.

Article 11 : Le Directeur de l'Ecole Nationale d'Informatique de Fianarantsoa est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Fianarantsoa, le 01 août 2023

Signé par le Président de l'Université de Fianarantsoa

Professeur HAJALALAINA Aimé Richard

UNIVERSITE DE FIANARANTSOA
Ecole Nationale d'Informatique

N° 21/2023/UF/ENI

« POUR COPIE CONFORME »

Fianarantsoa, le 01 août 2023



Le Directeur de l'Ecole Nationale
d'Informatique

MAHATODY Thomas
Docteur HDR